



CONSEIL DE LIGUE

**Lundi 25 octobre 2021 à 18h30
en visio à LYON et COURNON.**

Président : Pascal PARENT.

Présents à Lyon : Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Didier ANSELME, Patrick BELISSANT, Bernard BOISSET, Henri BOURGOGNON, Thierry DELOLME, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Hervé GIROUD GARAMPON, Hubert GROUILLER, Abtisseem HARIZA, Pierre LONGERE, Joel MALIN, Christian MARCE, Arsène MEYER, Christian PERRISSIN, Chrystelle RACLET, Jean Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET.

Présents à Cournon : Philippe AMADUBLE, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Yves BEGON, Louis CLEMENT, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Roland LOUBEYRE, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Didier RAYMOND, Jacques VANTAL.

Excusés : Michel PINEL, Céline PORTELATINE, Gérard SAEZ, Serge ZUCHELLO.

Présents au Domicile : Franck AGACI, Stéphane LOISON.

Assistent à Lyon : Wilfried BIEN, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO.

Assistent à Cournon : Pierre BERTHAUD, David ROCHES.

1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- **Collège des Présidents de Ligue du 8 octobre 2021 (en visio).**

Au cours de cette réunion, le projet d'évolution du Statut de l'Arbitrage a été présenté et sera évoqué ainsi que les textes présentés à la prochaine Assemblée Fédérale du 11/12/2021 à l'occasion de la réunion des 3 Collèges du 13 novembre prochain à Paris (à laquelle participeront le Président, le Président Délégué et les Présidents de District).

Subvention de fonctionnement 21/22 maintenue à l'identique (déduction faite des 15 000 € dont bénéficiaient certaines ligues dans le cadre de l'accompagnement aux fusions des ligues).

Subvention pour l'ETR maintenue normalement.

- **COMEX du 14 octobre 2021.**

Pas de remarque ou interrogation des membres du Conseil de Ligue ayant reçu le compte-rendu en amont.

- **Assemblée Générale des Districts (postérieures au 25/10/2021) : dates et représentations du Conseil de Ligue.**

Les modifications suivantes sont à apporter sur le tableau des représentants de la LAuRAFoot réalisé en Bureau Plénier :

Cantal : Ajouter Philippe Amaduble et enlever Lilian Jury et Joël Malin.

Lyon et Rhône : Bernard Boisset, Dominique Drescot, Hubert Grouiller présents le 20/11 à Civrieux d'Azergues.

Haute-Savoie Pays de Gex : l'AG se déroulera à Archamps.

Puy de Dôme : Lilian JURY présent. L'AG se déroulera à Cournon le vendredi 5/11.

- **Point licences**

En date du 24 octobre, nous sommes à - 11.90%. Un détail des différentes familles est présenté aux membres du Conseil, avec une alerte sur la baisse importante du nombre d'arbitres.

Cependant, un retard important dans le traitement des demandes de licences est constaté à ce jour (un peu plus de 30 000). Ajoutées aux 191 771 licences délivrées, l'évolution tendrait entre 0 et - 2% de date à date.

Arsène MEYER estime que ce retard est anormalement élevé.

Ce retard est dû notamment à un fort turn-over du personnel intérimaire affecté à cette tâche, des absences de permanents non anticipables et des bugs informatiques. La Ligue mettra tout en œuvre pour rattraper ce retard au plus vite. D'ores et déjà, priorité a été donnée aux licenciés « compétitions » par rapport aux autres licences (notamment licences « animation »).

- **Ajustement des Commissions Régionales :**

Foot en Milieu Scolaire – restreinte :

Nicole CONSTANCIAS ou Didier ANSELME devient Nicole CONSTANCIAS **ET** Didier ANSELME

Jean-Pierre DEFOUR ou Jean-François VALLET devient Jean-Pierre DEFOUR **ET** Jean-François VALLET

Féminines :

Ain : Vincent JACUZZI

Isère : Jacques ISSARTEL

Drôme-Ardèche : Nathalie PELIN

Lyon & Rhône : Serge GOURDAIN, Eric GRAU

Féminisation :

Christophe MORCILLO

Les Présidents de Districts émettent un avis favorable à ces candidatures.

Foot Diversifié et Handicap :

José INZIRILLO assistera Gilbert MARTIN et ils se répartiront les rôles entre Foot Diversifié et Handicap.

Discipline :

Instruction : Gaétan PLANCHE-DEFRADE

Arbitrage :

Promotion de l'Arbitrage : Willy DELAJOD, Jérémie PIGNARD

Commission Régionale de Réforme et de Suivi des championnats :

Pierre BERTHAUD remplace Roland SEUX.

Le Conseil de Ligue valide l'ensemble de ces modifications.

- **Nomination des membres d'honneur du Conseil de Ligue à la suite de l'A.G. Elective de la LAuRAFoot du 30 janvier 2021 :**

Bernard BARBET, Président d'Honneur de la LAuRAFoot, Jean-Pierre DEFOUR, Grégory DEPIT, Roland GOURMAND, Stéphane JUILLARD, Eric LUC, Jacques RAYMOND, Paul MICHALLET, André MORNAND.

Ainsi que les Présidents des Districts de l'Ain et du Cantal : MM. Jean-François JANNET et Roger PRAT.

→ Le Conseil de Ligue valide ces propositions.

- **Evolution de l'Equipe Technique Régionale**

Pascal PARENT rappelle aux membres du Conseil de Ligue comment s'est déroulé le remplacement de Roland SEUX, les personnes reçues et le choix de Pierre BERTHAUD.

Cette nomination entraîne un « jeu de chaises musicales » en interne : Sébastien DULAC ayant été choisi pour prendre la place de Pierre en tant que CTR Formation (Responsable d'axe), le poste de CTR DAP (responsable d'axe) se trouve donc libéré : un appel à candidatures internes (Ligue et Districts) va être lancé dans un premier temps. Si cet appel à candidatures n'était pas suffisant, un appel en externe suivrait.

Pour Pierre BERTHAUD, c'est l'occasion de voir quelles sont les personnes de l'équipe motivées pour évoluer. Il souligne toute l'importance du profil requis en lien avec les dimensions politiques du poste.

Rappel de la situation du District du Puy de Dôme : à ce jour, à défaut de trouver le profil requis, le poste est ouvert à un profil BEF pour un CDD jusqu'au 30 juin 2022.

- **Point COVID-19**

Le protocole sanitaire pour les compétitions régionales et départementales est à jour sur le site Internet de la LAuRAFoot.

- **Point Audit GPEC et plan d'actions 2021/24**

Après consultation des collaborateurs responsables des pôles et les élus responsables des départements, un plan d'actions opérationnelles sera rédigé d'ici la fin de l'année.

En parallèle, tous les salariés seront conviés pour la restitution de l'audit effectué sur l'organisation administrative de la ligue, notamment en raison des nombreux départs en retraite à venir.

Ces 2 chantiers permettront de réorganiser la ligue en fonction du plan de mandat 2021/2024.

- **Point sur les prochaines manifestations parisiennes :**

Pour des questions d'organisation, Lilian JURY propose aux membres concernés de renseigner et retourner rapidement le questionnaire envoyé pour la réunion des 3 Collèges du 13 novembre 2021 et l'Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021.

Le Président rappelle la réunion de l'AE2F en lever de rideau le 13 novembre et le match France / Kazakhstan en baisser de rideau.

- **Cotisation à la LAuRAFoot des membres du Conseil de Ligue pour la saison 21/22 :**

Daniel THINLOT fait un rappel pour les retardataires.

2. Approbation des comptes rendus.

- Conseil de Ligue du 11 septembre 2021.

- Bureaux Pléniers du 20 septembre 2021, du 27 septembre 2021 et du 4 octobre 2021. Didier ANSELME souhaite apporter 2 précisions dans le projet de PV du BP du 20/09 aux paragraphes ci-après :

*Point sur les Services Civiques : Didier ANSELME tient à signaler que les missions des services civiques comptent comme des stages professionnels et il serait bon que les universités en soient informées **par la Commission Régionale Foot Scolaire et Universitaire.***

*Commission Régionale Foot Scolaire & Universitaire : Didier ANSELME fait remarquer qu'il n'a pas été informé du calendrier des réunions et souhaiterait dorénavant être contacté avant que des dates ne soient définitivement fixées ainsi que les membres élus de la Commission. **Le Bureau acquiesce.***

Le Conseil de Ligue valide ces modifications.

Pascal PARENT signale les changements de dates de remise du Label :

Andrézieux Bouthéon : 7 décembre 2021 – **date à décaler.**

Hauts Lyonnais : 20 octobre 2021 – **date à décaler.**

→ **Le Conseil de Ligue adopte ces Procès-Verbaux à l'unanimité.**

3. **Compétitions 2021/2022.**

➤ Nouveau calendrier Coupe LAuRAFoot Féminines.

Cette Coupe ne pouvant intégrer que tardivement les équipes encore qualifiées à la Coupe de France Féminine, les dates du 19 décembre 2021 (2^e tour), 30 janvier 2022 (3^e tour) et 20 février 2022 (8^e de finale) sont à ajouter au calendrier général de la saison.

→ **Le Conseil de Ligue n'émet pas d'objection et valide donc ces nouvelles dates au calendrier.**

➤ Futsal R2 : nouveau calendrier et nouveau règlement

Conformément à la décision du Bureau Plénier du 27/09/2021, le Championnat Futsal R2 se déroulera désormais avec 1 seule poule de 16 équipes et en 2 phases :

- La première phase où toutes les équipes de cette poule unique devront s'être rencontrées sur 1 seul match et qui donnera lieu à un classement des matches « aller ».
- Une seconde phase organisée sous forme de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R1 et les relégations en championnat futsal de District.

Il convient donc désormais d'en préciser les modalités.

S'inspirant des décisions du Comex de la FFF des 16/4/20 et 17/12/20, le Conseil de Ligue arrête donc dans l'intérêt du football régional les décisions suivantes pour son championnat Futsal R2 :

1. Matches de la première phase en poule unique : déterminés par la Commission des Compétitions et la Commission Futsal en tenant compte autant que faire se peut des critères kilométriques.
2. Tous les matches déjà joués depuis le début de la saison seront conservés (résultats et discipline).
3. A l'issue de la 1ère phase, un classement sera effectué selon les critères suivants :
 - a) Le classement arrêté à la fin de la 1ère phase devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;
 - b) La position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points. S'il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2^e décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul ;
 - c) Après application des règles communes exposées ci-avant, si des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage

des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

✓ 1er critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de matches à l'extérieur et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).

✓ 2ème critère de départage : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (la précision relative au critère 1 étant là aussi valable).

✓ 3ème critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 1 étant là aussi valable).

✓ 4ème critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans la confrontation directe des ex-aequo.

✓ 5ème critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

4. Dès que l'intégralité de la phase « aller » a été disputée et le classement établi, il est procédé à une seconde phase incluant toutes les équipes de la poule unique, étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase « aller » sont conservés pour la seconde phase.

- « Play-off » : mini-championnat « poule accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toute une fois afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure.

- « Play Down » : mini-championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et midi-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.

- Si à l'issue de ces mini-championnats, il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2^e décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

- Les matches à disputer se feront systématiquement sur le terrain de l'équipe qui s'était déplacée lors de la première phase « aller ».

- S'il advenait que la phase « aller » se termine avec 1 nombre d'équipes impair, la poule de maintien comprendra 1 équipe de plus que la poule d'accession.

- Un équipe « forfait général » à l'issue des matches « aller » sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Si après application des règles communes exposés ci-avant, des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

- 1er critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans les confrontations directes des ex-aequo.
- 2ème critère de départage : meilleure différence de buts dans les confrontations directes.
- 3ème critère de départage : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).
- 4ème critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 3 étant là aussi valable).
- 5ème critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

Le nombre de montées en division supérieure (R1 Futsal) et de relégations en division inférieure (championnat Futsal de District) sera fixé par le Conseil de Ligue ou son Bureau Plénier en même temps que tous les autres championnats régionaux sur proposition de la C.R.S. et de la Commission des Compétitions de la Ligue.

Ce règlement vient se substituer pour cette saison 21/22 à celui figurant aux Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Par ailleurs, le Président souhaite connaître le nombre de championnats Futsal D1 dans les Districts ayant une chance d'aller à leur terme. Ils sont au nombre de 4 : ceux de l'Isère, Lyon & Rhône, la Loire, la Savoie + la Haute-Savoie.

Didier ANSELME précise que même s'il y a un championnat qui va jusqu'à son terme, le club vainqueur ne voudra peut-être pas accéder en Futsal R2. La question sera examinée si elle se pose en fin de saison.

Concernant les championnats régionaux de la saison 2021/2022, le Président souhaite que l'ensemble des informations concernant les montées et descentes de fin de saison par CATEGORIE soit communiqué au plus vite aux clubs.

- Yves BEGON a transmis ce tableau pour les championnats de la catégorie Seniors.
- Patrick BELLISSANT est en charge de fournir un tableau pour les championnats de Jeunes.
- Tony ARCHAMBAUT est en charge de fournir un tableau pour les championnats Féminins.
- Eric BERTIN est en charge de fournir un tableau pour les championnats Futsal.

4. Point juridique.

RAS.

5. Point financier.

- Relevé n° 1

Lilian JURY fait le point sur l'appel du relevé n°1. A ce jour, environ 15% des clubs ne l'ont pas encore payé (représentant moins de 10% des sommes à recouvrer). Ces clubs ont jusqu'au 2/11 pour régulariser mais il tient à remercier la très grande majorité des clubs qui ont fait l'effort d'être d'ores et déjà en règle.

- Pris en charge des déplacements PPF « districts » pour la saison 2021/2022

Après discussions, le Conseil de Ligue confirme la décision du BP du 4/10 à savoir que la Ligue prendra en charge pour cette saison 2021/2022, 50% des frais de déplacement pour les rassemblements PPF autres que la CID Garçons et le RID Filles (déplacements déjà pris en charge dans leur totalité par la ligue).

6. Schéma territorial régional FAFA 2021/2022

Attribution par la LFA des enveloppes financières 2021/2022, à savoir : 881 000 € pour l'enveloppe « équipement » et 156 000 € pour l'enveloppe « transport ». Une répartition entre les districts est à prévoir.

Par ailleurs, Richard DEFAY fait part des différentes propositions du groupe de travail régional sur le schéma régional demandé par la LFA. Le document sera adressé aux Présidents de district avant le prochain Collège des Présidents du 6 novembre 2021.

Information du Président : réunion FFF en webinaire le vendredi 29 octobre 2021 à 15h00 si jamais certains souhaitent plus de renseignements sur ce dossier.

7. Questions diverses

- CR réunion des clubs nationaux du 6 octobre 2021 (S. LOISON).

Stéphane LOISON informe le Conseil de Ligue des différents sujets évoqués lors de cette réunion.

Une visioconférence est programmée le 9 novembre pour poursuivre les échanges.

- Services civiques 21/22.

Richard DEFAY rappelle le courriel de Sylvain GRIMAULT du 13 septembre 2021 concernant le déploiement des services civiques pour la saison 2021/2022.

- Adhésion AE2F.

Validée par le Conseil de Ligue à l'unanimité.

- Appel à projet CROS Prison 2021.

Réponse défavorable. Priorité aux clubs et aux licenciés en cette reprise d'activités.

- Obligation statut arbitrage (D1 seniors) ?

Au sein de la LAuRAFoot, les obligations des clubs sont calculées en fonction du nombre d'arbitres « consommés ». Il y a donc des différences entre les districts sur le traitement des championnats de D1 : 1 arbitre officiel pour certains contre 3 arbitres pour d'autres. Certains membres du Conseil de Ligue estiment qu'il y a là une certaine forme d'injustice.

Cela ayant peu d'incidences et cette situation étant déjà connue au moment où le statut régional aggravé de la LAuRAFoot a été adopté, le Conseil de Ligue se prononce pour le statu quo. D'autant qu'un projet d'évolution du Statut de l'Arbitrage sera présenté à la prochaine Assemblée Fédérale du 11 décembre et qu'il est donc urgent d'attendre !

- Jean-Marc SALZA : Candidats à l'examen d'arbitre fédéral de novembre 2021

2 places au lieu de 4 pour les candidats F4 : Dario DE QUARTI 74 et Tristan THEUILLON 69, Assistant F3 : Brice BROSSETTE 74, Féminines Lauren PERRET 63.

Le Conseil de Ligue valide ces candidatures.

- Hervé GIROUD-GARAMPON :

- Certains clubs (futsal) affiliés à la FFF participent à des compétitions hors FFF. Sont-ils autorisés à s'affilier à d'autres Fédérations et à participer à ces compétitions ?

Se renseigner auprès de la FFF.

- Demandes d'intégration d'équipes que nous ne souhaitons pas refuser bien que notre championnat ait commencé avec une poule de 12 en matches aller-retour. Si nous modifions notre règlement et faisons un copier-coller de ce qui est fait en R2, première phase et play off-play down, est ce que nous garderons notre possibilité d'accession en ligue pour la saison 2022-2023.

Possible et le district ne perdra pas sa montée en Futsal R2.

- Nicole CONSTANCIAS : reconduction pour la saison 21-22 de l'Opération « Ma première licence de dirigeante ».

Déjà actée.

- Arsène MEYER : label sur l'enregistrement d'un groupement féminin au profit d'un club.

Il trouve dommage de ne pas prendre en considération un groupement féminin (alors qu'ils se développent de plus en plus) dans le cadre de la labellisation d'un club.

Il précise que certaines ligues ont pris la décision de les prendre en compte et d'accorder le Label dans un tel cas.

Le Conseil de Ligue valide cette proposition mais rappelle que le nombre de licenciées du club qui souhaite bénéficier de cette disposition dans le cadre de sa labellisation doit être suffisant par rapport au cahier des charges correspondant.

- Pierre BERTHAUD : Schémas régionaux (et départementaux) du DAP.

Date limite de retour à la DTN (avec centralisation ligue – 1 seul envoi) : 14 janvier 2022.

Les premières questions pourront être posées lors du Collège des Présidents le 6 novembre.

Pierre BERTHAUD propose la date du 10 décembre 2021 pour que la première maquette des schémas départementaux soit renvoyée à la ligue.

Rappel de l'objectif : définir des priorités d'actions 2020/2024 (avec des objectifs – quantitatifs) sur les 10 dossiers du DAP :

Le football en milieu scolaire

Le football des enfants

Le football des jeunes

Le football des adultes (activation fédérale ultérieure)

La pratique féminine

Le futsal

Le beach soccer

La pratique « loisirs »

La pratique inclusive (activation fédérale ultérieure)
La structuration des clubs

- Yves BEGON : tableau récapitulatif des montées et descentes des équipes seniors masculines en fin de saison pour un effectif de R3 à 132 équipes à ramener à 120 équipes.

Distribué en séance. Les tableaux des jeunes, féminines et Futsal sont à fournir pour le prochain Conseil de Ligue pour publication.

- Délégués de secteur :

Le document est en cours d'élaboration. Il manque ceux du district de Haute-Loire.

- Richard DEFAY : report de l'échéance de mai 2021 versée aux Districts.

Le versement des 2 échéances (Mai 2021 et Octobre 2021) sera effectué le 2 novembre.

Richard DEFAY rappelle aux Présidents de district que dans le cadre du projet MPLS, la FFF facture désormais chaque saison les licences Microsoft à la ligue qui répercute ensuite cette somme en fonction du nombre de licences souscrites par chacune des instances.

Avant de conclure la séance, Pascal PARENT et l'ensemble du Conseil de Ligue souhaitent féliciter les 3 clubs engagés en championnat NATIONAL 1 (FC ANNECY, F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 et FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS) pour leur très bon début de saison.

La séance est close à 21h15.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE